



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

séismes

Question au Gouvernement n° 651

Texte de la question

SOUTIEN AU PEUPLE ALGÉRIEN

M. le président. La parole est à M. Richard Cazenave, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Richard Cazenave. Monsieur le président, mes chers collègues, chacun comprendra que je quitte un instant les sujets purement hexagonaux pour exprimer, à la suite du président de notre assemblée et du Premier ministre, au nom du groupe UMP et, j'en suis sûr, en votre nom à tous, notre vive émotion, notre profonde tristesse et notre entière solidarité à un peuple ami aujourd'hui cruellement frappé. Vous l'avez compris, je veux parler de l'Algérie, qui a connu, le mercredi 21 mai dernier, le séisme le plus fort qu'elle ait eu à subir depuis 1980.

Le bilan est lourd et il ne cesse de s'alourdir chaque jour : 2 200 morts, 9 000 blessés, et combien de disparus, combien de sans-abri ?

Face à une si grande épreuve, la France doit, comme l'a déclaré le Président de la République, se tenir aux côtés du peuple algérien ami.

Monsieur le ministre de la coopération, je sais que la France n'a pas tardé à réagir à cet appel. Pouvez-vous nous indiquer quelle a été son action dans les toutes premières heures de ce drame ?

Y a-t-il encore un espoir de trouver d'autres survivants sous les ruines ? Qu'en est-il des hôpitaux détruits ou surchargés, du manque de nourriture, d'eau potable, du manque d'abris, des risques d'épidémie ?

Un grand élan de solidarité est en train de s'organiser dans la France tout entière. Chacun d'entre nous connaît des familles dont des proches ont disparu, ou n'ont pas donné de nouvelles. Pouvez-vous nous dire comment rendre ce grand élan de solidarité efficace et plus opérationnel sur place ?

M. le président. Merci, monsieur le député.

M. Richard Cazenave. Car au malheur qui vient de frapper les Algériens s'ajoute aujourd'hui le désarroi.

(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et du groupe Union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à la coopération et à la francophonie.

M. Pierre-André Wiltzer, ministre délégué à la coopération et à la francophonie. Monsieur le député, vous l'avez souligné, le tremblement de terre qui vient de dévaster une partie de l'Algérie a eu des conséquences tragiques, puisque l'on déplore d'ores et déjà plus de 2 200 morts identifiés, un nombre de personnes disparues encore inconnu mais certainement élevé, 9 000 à 10 000 blessés et 200 000 personnes sans abri. Cela donne une idée de la dimension de la catastrophe.

Le Président de la République et le Premier ministre ont aussitôt exprimé, au nom de notre pays, la sympathie et la solidarité du peuple français pour le peuple algérien. Le Premier ministre vient de le faire de nouveau. Au-

delà, une très vaste mobilisation s'est spontanément organisée dans notre pays pour apporter une aide à l'Algérie.

La France a été la première à envoyer sur place des moyens en personnels et en matériels, en répondant aux demandes des autorités algériennes sur les modalités de cette aide. Il s'agissait d'abord d'une aide d'urgence pour aider à trouver les victimes, essayer de les sortir des décombres, les soigner et assurer la survie de la population.

L'aide gouvernementale a été acheminée par des appareils de l'armée de l'air. Elle a consisté en l'envoi de deux détachements de la sécurité civile du ministère de l'intérieur, d'un hôpital de campagne avec un certain nombre de spécialistes, à la fois pour la recherche et le soin des victimes. Par la suite, cette aide a été complétée par l'envoi de tentes, de couvertures, et hélas ! de sacs mortuaires.

Une aide non gouvernementale importante est venue compléter ce dispositif. Je voudrais souligner l'aide de la Croix-Rouge française, celle des compagnies aériennes comme Air France et Aigle Azur, qui ont accepté d'assurer des transports à titre gratuit.

Les autorités françaises, pour répondre précisément à votre question, participent à la coordination des interventions de ces différents opérateurs.

Après cette aide d'urgence, immédiate, il faut maintenant songer à la reconstruction. Les actions doivent être conduites en coordination avec l'Etat, les collectivités territoriales, les entreprises, le mouvement associatif, en fonction des priorités que pourraient définir les autorités algériennes. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et du groupe Union pour la démocratie française.)*

Données clés

Auteur : [M. Richard Cazenave](#)

Circonscription : Isère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 651

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : coopération et francophonie

Ministère attributaire : coopération et francophonie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 28 mai 2003

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 28 mai 2003